

PROCES - VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

du 30 janvier 2018

-----

Sous la Présidence de Monsieur Daniel DEFAUX, Maire

**Etaient présents** : Christian ROYER, François HURSON, Isabelle STUTZMANN, Cathie PONT, Jérôme GAIRE, Jean-Marc LALLEMAND, Pierre BLANDIN, Raymond ILLY, Clarisse DAMESTOY, Emilie FORCA, Marc WIRTZ, Eve HINAULT, Didier DENIZOT, Joëlle BAUCHEZ, Carole RENARD, Christophe TILLY.

**Absents excusés** : Alexandre HAMMAN, Sylviane GUION-DI FRANCO

**Procurations** : Sylviane GUION-DI FRANCO à Daniel DEFAUX  
Alexandre HAMMAN à Christian ROYER

**Secrétaire de séance** : Carole RENARD

**ORDRE DU JOUR**

**POINT 01** : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017 **Rapporteur** : Le Maire

**POINT 02** : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 **Rapporteur** : Le Maire

**POINT 03** : Convention de coopération pour la fourniture de sacs noirs et transparents pour la collecte des déchets ménagers et assimilés : avenant de prolongation  
**Rapporteur** : Christian ROYER

**POINT 04** : Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Départementale des Maires et des Présidents d'EPCI de la Moselle - **Rapporteur** : Le Maire

**POINT 05** : Personnel communal : Création d'un poste d'agent technique à mi-temps  
**Rapporteur** : Le Maire

**POINT 06** : Mise en place de crédits avant le vote du budget primitif 2018 –**Rapporteur** : Pierre BLANDIN

**POINT 07** : Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

Divers et communication

**Point 1** : *Aménagement de la salle polyvalente*

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2017**

**Rapporteur** : Daniel DEFAUX – Maire

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017.

**Intervention** : 0

**POINT 2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017**

Rapporteur : Daniel DEFAUX – Maire

Après délibération, le conseil municipal décide à 18 voix pour et 1 abstention (J. GAIRE) d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017.

Intervention : 0

**POINT 3 : CONVENTION DE COOPERATION POUR LA FOURNITURE DE SACS NOIRS ET TRANSPARENTS POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ; AVENANT DE PROLONGATION**

Rapporteur : Christian ROYER

Il est rappelé que dans le cadre du projet de mécanisation de la collecte initié sur son territoire, Metz Métropole a engagé depuis 2012, un programme de conteneurisation qui a remplacé les sacs par des bacs roulants, individuels ou collectifs. La commune de PLAPPEVILLE en est dotée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, par conséquent la distribution des sacs noirs et transparents est arrêtée.

Néanmoins, les services de la mairie (restaurant scolaire, écoles et services municipaux en autres) ont toujours besoin de sacs poubelles soit pour collecter les ordures quotidiennement, soit pour le ramassage des poubelles corbeilles extérieures.

Metz Métropole proposait à ses communes membres de passer directement des commandes sur son marché de fourniture de sacs noirs et transparents pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, ce qui a été approuvé en séance le 12 septembre dernier.

L'article 4 précisait que la convention arrivait à échéance le 6 novembre 2017.

Au vu des demandes des communes de pouvoir profiter de ce service au-delà de la date d'échéance, les stocks étant suffisants pour assurer cette prestation, il convient de prolonger la durée d'exécution de la convention par avenant.

Il est proposé au conseil municipal de modifier l'article 4 de la convention comme suit :

La durée de la présente convention est soumise aux disponibilités de stock de sacs noirs et transparents dont dispose Metz Métropole.

Entendu le rapporteur,

VU l'extrait du registre des délibérations du conseil de communauté en date du 3 avril 2017,  
Vu la délibération de la commune, point 6, du 12 septembre 2017

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'autoriser le Maire à signer un avenant de prolongation de la durée de la convention de coopération pour la fourniture de sacs noirs transparents pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, jusqu'à épuisement du stock.

Interventions : 0

**POINT 4 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DE LA MOSELLE**

Rapporteur : Daniel DEFAUX - Maire

La Fédération Départementale des Maires et des Présidents d'EPCI de Moselle sollicite chaque année les communes pour le fonctionnement de ses différents services.

Le montant de la cotisation pour la commune est de 100 € (compris entre 2.001 et 10.000 habitants).

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'accorder une subvention de 100,- € à la Fédération Départementale des Maires et des Présidents d'EPCI de la Moselle.

Interventions : 2

**D. DENIZOT** : Souhaite connaître l'utilité de cette fédération

**Le Maire** : Rappelle que cette fédération permet de rencontrer d'autres maires du département. Chacun peut apporter ses doléances sur maints sujets d'ordre général.

**POINT 5 : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A MI-TEMPS**

Rapporteur : Daniel DEFAUX - Maire

Il est rappelé à l'assemblée que depuis plusieurs mois, 2 agents titulaires des ateliers communaux sont absents pour raisons médicales.

Pour combler leurs absences, la commune avait signé en octobre 2016 une convention avec le Pôle Emploi pour la signature d'un contrat aidé d'une durée d'un an, renouvelable, pour un poste à 20 heures.

Un agent a été sélectionné et a donné entière satisfaction dans son emploi durant cette période.

Fin septembre 2017, le gouvernement n'a pas souhaité renouveler les dits- contrats aidés et au vu de la situation, la commune a dû continuer à embaucher ce personnel en tant que contractuel.

A ce jour, il y a toujours 2 agents en arrêt en maladie et un agent qui est à mi-temps thérapeutique.

Compte tenu des missions à confier et puisque cet agent s'est parfaitement intégré à l'équipe, il serait judicieux de l'embaucher dès à présent.

Il pourrait être nommé adjoint technique stagiaire dès le 1<sup>er</sup> février à mi-temps, soit 17,5/35<sup>ème</sup>.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la création de ce poste à l'organigramme.

Entendu le rapporteur,

VU la déclaration de vacance de poste enregistrée au Centre de Gestion de la Moselle,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De créer un poste d'adjoint technique à 17,5/35<sup>ème</sup> à l'organigramme, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018,
- De nommer l'agent comme stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 au poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 17,5/35<sup>ème</sup>,
- D'inscrire la dépense au budget 2018.

Interventions : 3

- C. TILLY** : Est-ce que la création de ce poste va remplacer le départ en retraite d'un agent au mois d'avril ?  
**C. DAMESTOY** : Ne peut-on pas l'embaucher sur un poste à temps plein dès maintenant ?  
**Le Maire** : Effectivement le poste de l'agent qui part en retraite cette année sera supprimé donc la création de ce nouveau poste le remplacera. Pour l'instant, il est préférable de stagiairiser cet agent sur un poste dont la durée est de 17 ½ heures.

**POINT 6 : MISE EN PLACE DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018.**

Rapporteur : Pierre BLANDIN

Le budget primitif 2018 n'a pas encore été voté et certaines factures reçues en début d'exercice doivent être honorées.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à engager les dépenses d'investissement au budget primitif 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, afin de pouvoir honorer ces travaux avant le vote du budget primitif.

Entendu le rapporteur,

**VU** les articles L 2121-29 et L 1612-1 du code général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDERANT** que le budget primitif 2018 n'a pas été voté,  
**CONSIDERANT** que des dépenses sont à réaliser avant le vote du budget,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'autoriser le maire dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (218.249,-€) et afin de pouvoir honorer des factures avant le vote du budget primitif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements.

Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2017	Montant autorisé avant le vote du budget prévisionnel 2018
20- Immobilisations incorporelles	31.799	7.949
21- Immobilisations corporelles	186.450	46.612
Total des dépenses d'équipement	<b>218.249</b>	<b>54.561</b>

Intervention : 0

**POINT 7 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.**

▪ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Nature du bien	Adresse du bien	Section/parcelle	Prix de vente
Immeuble non bâti	Rue de la Croix d'Orée	Section 4 n° 219 et n° 220 (B)	160.000,00 €
Immeuble bâti	59 rue du Général de Gaulle	Section 1 n° 203	175.000,00 €
Immeuble bâti	14 chemin des Marivaux	Section n° 1 n° 350/0085 – 376/0238 377/0238	260.000,00 €
Immeuble bâti	10 rue de la Croix d'Orée	Section 4 n° 248	145.000,00 €
Immeuble non bâti	Lieu-dit « Plante »	Section 4 n° 720/275	15.000,00 €
Immeuble bâti	8 rue du Vieux Puits	Section 2 n° 327/151	375.000,00 €

▪ **DELIVRANCE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE**

	Section	N° de la concession	Prix	Validité
Nouveau cimetière Cave-urne	B	48	914,00 €	30 ans
Nouveau cimetière Cave-urne	B	45	914,00 €	30 ans
Ancien cimetière Concession	O	3	130,00 €	30 ans

Intervention : 0

Divers et communication

Point 1 : *Aménagement de la salle polyvalente*

François HURSON présente au conseil le point sur les études de la salle polyvalente (diaporama).

Les propositions tournent autour de 2 tranches de travaux

Une première tranche comprenant :

les travaux prioritaires d'isolation thermique dont l'isolation des façades permettraient une amélioration de l'aspect architectural de la salle.

une tranche de travaux de correction acoustique.

la restructuration du bâtiment technique permettant de réaliser une mise aux normes (cuisine, sanitaires, vestiaires) et un rangement des zones de stockage.

Une deuxième tranche portant sur l'extension de la salle d'environ 170 m2 pour la réalisation d'une avant-scène.

Les observations émises à l'issue de cette présentation portent sur :

Le coût des travaux correspondants qui paraît élevé.

L'intérêt de la réalisation de ces travaux eu égard au rapport entre leur coût et l'usage attendu.

L'éventuelle concurrence entre ces travaux et l'utilisation des autres bâtiments communaux dédiés aux associations.

L'ordre de la réalisation de ces 2 tranches principales de travaux.

En conclusion, le conseil municipal décide la poursuite des études avec comme objectif de répondre aux questions posées.

**Les délibérations de la séance du 30 janvier 2018 sont numérotées de 01 à 07.**

**Suivent les signatures des membres du Conseil municipal.**

Daniel DEFAUX

Christian ROYER

François HURSON

Isabelle STUTZMANN

Cathie PONT

Jérôme GAIRE

Jean-Marc  
LALLEMAND

Pierre BLANDIN

Alexandre HAMMAN

Sylviane GUION - DI  
FRANCO

Raymond ILLY

Eve HINAULT

**Absent excusé +  
procuration**

**Absente excusée +  
procuration**

Clarisse DAMESTOY

Marc WIRTZ

Emilie FORCA

Didier DENIZOT

Joëlle BAUCHEZ

Carole RENARD

Christophe TILLY